DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 27

Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15

exercice: 29

L'An Deux Mil Quinze, le 29 JUIN 2015 A 20 H 15

Extrait affiché le : 30 Juin 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

4^{ème} séance 2015.

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet: Travaux d'accessibilité.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 64/2015

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler notre demande de subvention du Conseil Départemental des Vosges pour des travaux de mise aux normes d'accessibilité de WC à la Mairie, à la bibliothèque et au boulodrome.

Le coût de ces travaux relatifs à l'accessibilité se monte à la somme

de 65 280 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après délibération,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- D'approuver ce programme de travaux d'accessibilité,
- De s'engager à les réaliser, étant à nouveau prévus au budget 2015,
- De solliciter une subvention du Conseil Départemental des Vosges pour aider à leur financement.
- De demander que ces travaux soient reconnus d'intérêt départemental,
- D'inviter le Maire à arrêter le plan de financement correspondant,
- De donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser ces investissements dès l'obtention de la subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,